

Projet

Le comité consultatif EHDAA a pour fonctions :

- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- ♦ de donner son avis à la commission scolaire sur l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur l'application du plan d'intervention à un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

ORDRE DU JOUR de la rencontre du 6 décembre 2016

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation de l'organisation de la structure au secondaire;
4. Trajectoire des élèves;
5. Recherche d'un sous-comité pour le guide (par Mme Landry);
6. Présentation de l'affectation des ressources;
7. Informations diverses;
8. Questions diverses;
 - 8.1 _____
 - 8.2 _____
9. Courrier;
10. Date de la prochaine rencontre : 7 février 2017;
11. Levée de l'assemblée.